

AIDES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2026

MERCI DE REMPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT

NOM et Prénom du salarié : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Etablissement ou service : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Mail professionnel : _____

En couple ☐ Seul ☐ Garde alternée oui ☐ non ☐
(en cas de garde alternée, seule la moitié du montant du séjour sera pris en compte)

Nombre d'enfants à charge

Prénoms	Date de naissance	Niveau scolaire
_____	____/____/____	_____
_____	____/____/____	_____
_____	____/____/____	_____
_____	____/____/____	_____

Autre(s) personne(s) à charge fiscalement

Prénoms	Date de naissance	Situation
_____	____/____/____	_____

Pièces à fournir :

- ☐ Formulaire
- ☐ Dernier avis d'imposition
- ☐ Dernière attestation de paiement CAF/MSA
- ☐ Facture du séjour (à défaut un devis ou une attestation de l'organisme, précisant les nom et prénom de l'enfant, les dates du séjour et le montant)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Séjour

Prénom et Nom de l'enfant participant au séjour : _____

Lieu de séjour : _____

Dates de séjour : _____

Type de séjour (camp ou colonie, centre de loisirs, classe de neige, de mer ou verte, séjour linguistique, stages sportifs, garderie, etc...) _____

Nom de l'organisateur (école, centre de loisirs) : _____

Adresse : _____

Coût du séjour : _____

Montant des autres aides financières accordées pour ce projet (joindre justificatif)
(CAF, MSA, CE du conjoint, Conseil Départemental, Commune, CCAS, École, etc...) : _____

Participation financière réellement payée par le salarié (déduction faite des aides perçues hors CSEC Acséa) _____

Libellé du chèque (structure) : _____

Cadre réservé au CSEC – Ne rien inscrire

Ressources : _____ Points : _____

Quotient : _____ Pourcentage : _____

Montant de l'aide accordée _____

Visa de la Commission :

Chèque remis en main propre le : _____

Signature :

Conditions d'attribution des aides scolaires et extrascolaires

- ❖ L'aide scolaire ou extrascolaire est attribuée par le CSEC Acséa sous conditions de ressources. Il est **obligatoire** de joindre le dernier avis d'imposition (les deux avis d'imposition en cas de déclaration séparée d'un couple) et l'attestation de paiement CAF ou MSA. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**
- ❖ L'aide scolaire (séjour dans le cadre scolaire ou garderie) est versée **aux enfants des salariés Acséa, de 6 ans à 20 ans**. Les salariés ayant un enfant âgé de moins de 6 ans bénéficient d'un crédit d'impôt non cumulable avec l'aide attribuée par le CSEC.
- ❖ L'aide extra-scolaire (centre de loisirs mercredis et vacances scolaires, colonies etc...) est versée **aux enfants des salariés jusqu'à 15 ans**. Les stages sportifs sont concernés par l'aide mais doivent se dérouler sur **une ou plusieurs journées ou demi-journées**. Les horaires devront être notifiés sur la facture ou sur l'attestation. **Aucune aide ne sera versée pour les cours individuels tels que natation, équitation, ski etc....**
- ❖ Aucune aide se sera versée pour les formations **BAFA, BAFD, BNSSA, Diplôme de Sauveteur/Secouriste en mer, PSC1**.
- ❖ Le dossier **COMPLET** doit nous être parvenu **au plus tard UN mois après la fin du séjour**. Tout dossier incomplet sera **REFUSÉ**.
- ❖ L'aide sera versée au plus tôt **UN mois** avant le début du séjour.
- ❖ Le chèque sera établi au nom de la structure d'accueil et non au nom du salarié. **Sans libellé précis**, aucune aide ne pourra être versée.
- ❖ Le montant maximal du séjour retenu pour le calcul de l'aide est de **400 €**.
- ❖ Aucune aide inférieure ou égale à **15 €** ne sera versée directement. Le cas échéant, la somme sera créditée dans l'attente du versement d'une prochaine aide.

NOTE IMPORTANTE

**Les aides en numéraire ou en nature accordées par le CSEC (aides aux vacances, billetterie etc.)
sont fonction de vos ressources.**

C'est pourquoi, lors de chaque première demande formulée à partir du 1^{er} septembre et conformément au principe de minimisation des données, vous consentez à nous communiquer, en format numérique, uniquement la première page de votre dernier avis d'imposition, laquelle comporte votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts rattaché à votre foyer fiscal.

L'octroi d'aides est strictement subordonné à la détention de ce document.

Conformément au principe de durée limitée des traitements de données personnelles, ce document est détruit de manière sécurisée au plus tard le 31 août de chaque année.

À tout moment, vous pouvez accéder aux données personnelles que le CSEC traite sur vous, les rectifier et vous y opposer.